

Agde, le 30 janvier 2023

**COMITE DE QUARTIER « CAYRETS »
MERCREDI 25 JANVIER 2023**

VIE QUOTIDIENNE

1 - Les containers sont toujours d'actualité, Serait-il possible de contacter les syndicats et les copropriétés afin de leur rappeler la loi de M. Jospin ?

Réponse :

Pour ce qui est des infractions signalées la première est une infraction à 35 euros et l'autre à 135. Nous verbalisons régulièrement les conteneurs sur la voie publique, il suffit de nous envoyer les adresses concernées.

2 - Pourquoi de jeunes arbres ont été plantés rue Louis Vallière et ne sont jamais arrosés et meurent. (devant le cimetière)

Réponse :

Les jeunes arbres en question ne sont pas mort, ce sont des végétaux à feuillages caducs et ils ne nécessitent pas d'arrosage en automne hiver les eaux de pluie leur suffisent.

3 - Après les travaux pour la construction d'un point funéraire , serait-il possible de refaire l'entrée de la rue Louis Vallière ? (Nids de poules, chaussée déformée)

Réponse :

Nous programmerons cette réfection de voirie comme proposé.

4 - Le débroussaillage au rond point de l'Archipel, celui de Saint Etienne, de la Prunette ainsi que d'autres ronds n'est toujours pas fait.

Réponse :

Le débroussaillage du rond-point de l'Archipel, de Saint Etienne, de la Prunette ont été fait durant la semaine du 9 janvier, les autres sont prévus dans les semaines à venir.

5 - Les membres aimeraient connaître le futur projet de construction à côté de l'EHPAD Laurent Antoine, le panneau ayant disparu.

Réponse :

Il s'agit du projet de restructuration de l'ancien hôpital Lachaud réalisé par un prestataire privé qui accueillera des logements saisonniers et un centre communal socio culturel.

6 - Les déjections canines sont un véritable problème au quotidien (rue de la Corderie)

Réponse :

La police municipale organisera le passage de patrouilles.

7 - Les membres sont satisfaits de constater que la Municipalité respecte le geste écologique national en coupant l'éclairage public.

8 - Une question taraude les propriétaires, qui doit entretenir l'herbe poussant devant chez eux.

Réponse :

L'entretien du pas-de-porte et pied de mur doit être effectué par les propriétaires.

9 - Qui est responsable de l'entretien des arbres devant chez soi, en cas d'accident en glissant sur des feuilles ?

Réponse :

L'entretien des arbres doit être fait par la communauté d'agglomération hérault méditerranée ce qui n'entraîne pas sa responsabilité en cas d'accident dû au dépôt de feuilles sur la chaussée.

10 - Une banquette en plastique voltige dans l'ex-jardin public (anciennes latrines publics).

Réponse :

Le service voirie se déplacera sur site pour traiter cette demande.

11 - Travaux rue du Saphir à côté du transformateur l'entreprise a arraché un énorme morceau de bitume, chemin des Cayrets chaussée défoncée par les travaux. Lors de la démolition de la grande maison un pieu énorme dépasse, insertion rue des Escais et chemin des Cayrets.

Réponse :

La réfection de l'enrobé sera réalisée très prochainement par l'entreprise responsable des travaux.

12 - numéro 13 rue Chaban Delmas, serait-il possible de boucher cet espace (déjections canines) et d'enlever le panneau de signalisation routière qui est cassé.



Réponse :

Les services techniques vont traiter cette demande après avoir organisé une visite sur site.

Question en cours de séance :

- tailler les haies : entre le rond point de la Prunette et le rond point du Saint Christ.

SECURITE

Etat des verbalisations dans ce quartier :

- Domaine « Code de la route » : 10
- Domaine « Troubles à l'ordre public » : 15
- Domaine « Délinquance de voie publique » : 4
- Domaine « Divers » : 24
- Domaine « environnement » : 64

B) GRANDS TRAVAUX :

Axel CANTON, Directeur Service Foncier

P.A.D.D

GENERALITE SUR LE PLU

Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est le document qui édicte les règles applicables en matière d'urbanisme sur le territoire communal.

Le PLU actuel a été approuvé par le Conseil Municipal par délibération en date du 16 février 2016.

Le PLU comprend plusieurs documents (article L.151-2 CU) :

- Un rapport de présentation,
- Un projet d'aménagement et de développement durables,
- Des orientations d'aménagement et de programmation,
- Un règlement,
- Des annexes

LE PROJET D'AMENAGEMENT ET DE DEVELOPPEMENT DURABLES (PADD)

Définition (article L.151-5 CU) – extrait :

Le projet d'aménagement et de développement durables définit :

- 1° Les orientations générales des politiques d'aménagement, d'équipement,
- 2° Les orientations générales concernant l'habitat, le développement économique de la commune.

Résumé : Le PADD est l'expression d'un projet global, d'une vision stratégique et politique du développement communal sur le long terme (10 ans et plus). Il s'agit du document à partir duquel seront déclinées les règles qui apparaîtront dans le règlement et les cartes de zonage associées (hauteur, prospect, coefficient ...).

SURSIS A STATUER :

Définition (article L.153-11 alinéa 3 CU) :

« L'autorité compétente peut décider de surseoir à statuer, dans les conditions et délai prévus à l'article L. 424-1, sur les demandes d'autorisation concernant des constructions, installations ou opérations qui seraient de nature à compromettre ou à rendre plus onéreuse l'exécution du futur plan dès lors qu'a eu lieu le débat sur les orientations générales du projet d'aménagement et de développement durable. ».

Résumé :

La procédure de révision du P.L.U et de mise au débat du P.A.D.D permet de sursoir à statuer.

Ceci a pour effet d'autoriser la commune, de différer dans le temps, la réponse à apporter à une demande d'autorisation d'urbanisme pour éviter qu'une opération d'aménagement, des travaux publics ou l'exécution d'un futur PLU soient compromis.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

REHABILITATION DE LA PROMENADE

Avancement des travaux "rue du 4 septembre"

La phase de préparation a débuté en novembre 2022, qui a permis de réaliser :

- la dépose des terrasses,
- la mise en conformité des branchements particuliers eau et assainissement sur la phase 1,
- la validation par Enedis du projet de mise en esthétique
- la validation définitive du permis d'aménager conformément aux prescriptions des A.B.F

Aujourd'hui les travaux consistent à raccorder le nouveau réseau d'eau potable sur la rue Jean Roger.

L'élagage, la transplantation et l'abattage des arbres sont programmés pour le lundi 30 janvier prochain, pour une durée de 15 jours.

A partir du 6 février, démarrage du génie civil Enedis, Télécom et fibre.

Début février, démarrage de la pose des pavés sur les futures terrasses.

Les espaces dédiés aux terrasses et à la promenade seront terminés pour juin, s'en suivront les travaux sur les emmanchements pour finir sur la rue J. J. Rousseau en fin d'année.

Les travaux de la phase 2 débuteront au 4ème trimestre 2023 par la mise en conformité et le déplacement des réseaux, suivront les terrassements et le génie civil du parking sur toute l'année 2024.

Marc SABLAIROLES, Directeur Voirie Réseaux

POLE D'ECHANGES MULTIMODAL

Avec une fréquentation annuelle proche de 800 000 voyageurs par an, la gare d'Agde constitue un des principaux points d'échanges de la Communauté d'Agglomération Hérault Méditerranée.

Permettant de relier le territoire au centre-ville de Montpellier (35 minutes), Toulouse (2 heures) et Paris (4 heures), cet équipement est sollicité à l'année, répondant tant à des usages de mobilité du quotidien (flux pendulaires) qu'à des usages touristiques.

Disposant d'un solide potentiel de développement, la gare connaît néanmoins de profonds dysfonctionnements induits par une intermodalité insatisfaisante,

engendrant une faible lisibilité de l'organisation, de l'offre et de la complémentarité des modes de transports.

Face à ce constat, les Partenaires ont convenu de recomposer le secteur gare en Pôle d'Echanges Multimodal (PEM) permettant de moderniser et développer cet espace pour répondre aux enjeux du territoire :

- des enjeux urbains et paysagers, compte tenu de son interface avec des projets structurants de requalification, d'aménagement et de mise en valeur (canal du Midi, nouveau quartier de la Méditerranée, parc de la Villa Laurens, cœur historique d'Agde, traitement d'entrée de Ville avec la mise en sécurité du passage à niveau 288).
- des enjeux ferroviaires, soutenus par des offres TER et TGV d'importance et le projet en cours de mise en accessibilité de la gare.
- des enjeux de mobilité, pour proposer des alternatives crédibles à la voiture, au profit des modes doux et des transports en commun.
- des enjeux environnementaux, pour répondre aux défis climatiques et de réduction de la pollution atmosphérique.

Laurent BRAULT, Directeur Service Bâtiments

REFUGE CHAT AGATHOIS

La vente de la parcelle située boulevard Pompidou, au bénéfice de la création d'une nouvelle chambre funéraire, a obligé au déménagement des locaux de l'association des « Chats Agathois ».

Ainsi, la Municipalité a proposé une nouvelle unité foncière, appartenant déjà à la collectivité, qui se situe au niveau du Centre Technique Municipal, plus précisément, sur la partie arrière et accessible depuis la route de Saint Vincent.

Cette association est déclarée d'utilité publique puisqu' elle recueille, soigne, stérilise et propose à l'adoption les chats errants ou abandonnés.

Cela a pour effet d'en limiter la surpopulation et DONC les euthanasies.

Ce nouvel aménagement permettra :

- De repositionner l'activité au sein même d'un espace naturel et mieux approprié que dans le milieu urbain,
- De remplacer les locaux devenus vétustes par des nouveaux bâtiments modulaires répondant aux normes sanitaires actuelles,
- D'améliorer les conditions de séjour des chats qui attendent leur adoption.

La surface mise à disposition est de 500 m² environ avec 5 bâtiments modulaires ayant pour vocation :

- Un espace de mise en quarantaine
- Un espace infirmerie
- Un espace accueil et bureau
- Un espace de stockage croquettes
- Un espace intérieur pour les chats
- Un enclos extérieur pour les chats

Les moyens d'accès et de stationnement sont suffisants et mieux distribués.
La parcelle est clôturée et sera bientôt végétalisée et arborée.

Avancement de l'opération :

Les travaux de viabilisation de la parcelle ont été réalisés en décembre.

La mise en place, le raccordement et la mise en service des modulaires (récupérés et nouveaux) a été réalisée en janvier 2023.

Le site sera opérationnel pour début février avec le transfert des chats et l'accueil du public.

Laurent Dubois, Directeur services Environnement et domanialité

BILAN RESTRICTIONS L'ECLAIRAGE PUBLIC

(Bilan depuis la mise en œuvre des extinctions)

Dans le cadre de la politique de transition énergétique engagée par la commune visant à assurer le développement d'actions en faveur de la sobriété énergétique et à limiter l'impact financier de la très forte hausse du prix de l'énergie, la ville a instauré à titre expérimental, depuis le lundi 17 octobre 2022, l'extinction de l'éclairage public sur certains secteurs de la commune entre 23 heures 30 et 5 heures 30 ; seuls le Cœur de Ville, le Centre du Grau d'Agde et le Cœur de Station restent allumés.

La mise en œuvre de ces coupures de l'éclairage associée à du remplacement de luminaires par des sources lumineuses à technologie LED, a permis d'obtenir entre octobre – décembre 2021 et octobre – décembre 2022 une réduction de la consommation de 175 687 kWh soit -13,53 % ce qui représente 15,81 tonnes de CO₂ économisé.

Sur la même période, l'économie financière générée par la mise en place de ces coupures représente une réduction de la facture de 53 700 € soit – 30,48 % par rapport à la facture de l'année précédente.

Présents :

M FREY, M BENTAJOU, M VIALE, M SABLAIROLES, M DUBOIS, M CANTON, M RUIZ, M BRAULT, M LAROSE, M FRANCES, M BROUILLET

Représentants du comité de quartier :

Viviane ALENGRIN, Denis BONTEMPS, Jeanine ESCUDIER, Christian FOUCHER, Josette GOUJET, Régine HENRI, Lionel LABUSSIÈRE, Jean Marc MENA, Alain PAGANON, Jeanine PALUMBO.

Absents excusés :

Marylène BOUYSSOU, Chantal GILBERT, Jean Paul TAGIASCO.

Absents non excusés :

Laetitia BERZIN, Michel DREMONT, Lionel STENGER, Marie Hélène TARDIEU.